

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le 18 février, le Conseil Municipal de la Commune de La Tronche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 2 février 2010.

Etaient présents: MAJORITE : M. BERTRAND-POUGNAND, Maire, Mmes et MM. BOLZE, VERMOREL, REVOL, GALLIZIA, SISTI, LE MAROIS (Adjoints), DE SAINT GERMAIN, VOOG, ARMAND, YTOURNEL, MARTINI, DAGALLIER, CHARDINY, LAVERLOCHERE, GAUTHIER, ACCATINO, ROCH.

Soit 22 personnes.

Etaient présents: OPPOSITION : MM. REMANDE, Mmes SANSON, GALLIARD, POUYET.

Soit 4 personnes.

Absents excusés : Mme EMIN (pouv. M. ROCH), M. DUMAREST (pouv. M. GALLIZIA), M. CHARON (pouv. M. le Maire), Mme JANNONE (pouv. M. VERMOREL), Mme WOLF (pouv. M. REMANDE), M. DURAND (pouv. Mme POUYET), M. RETOUR (pouv. Mme GALLIARD)

Monsieur Jean-Baptiste ROCH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, et à la demande du groupe «D'abord La Tronche», le compte rendu comporte le nom des votants et le sens de leur vote.

Procès verbal du Conseil Municipal du 02/02/2008

M. le Maire présente ses excuses à Mme GALLIARD car son nom a été mal orthographié lors de la rédaction du PV.

A la Page 6, Mme SANSON demande qu'il soit ajouté, à la fin de son intervention :
« Elle demande que soit retiré l'annexe graphique ou que soit modifié le texte de la délibération qui indique que les zones agricoles et naturelles aujourd'hui inscrites au PLU seront maintenues ».

M. le Maire accepte cette modification.

Adopté.

Compte rendu des décisions du Maire

Prises sur le fondement de l'article L.2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2008.

Décision n° 2010-09 « convention avec la commune de Corenc contractant les temps d'accueil collectifs

du Ram organisés dans les locaux de la crèche de Corenc Les Mouflets »:

En réponse à Mme SANSON, Mme BOLZE explique que les réunions du RAM se tiennent principalement à La Tronche et une fois par mois à Corenc. La ville de Corenc participe financièrement au Ram, car il y a fonctionnement commun.

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Thierry VERMOREL

01) Budget principal : vote du BP 2010 :

Budget de fonctionnement :

Mme SANSON demande des précisions sur le service juridique :

La personne auparavant en charge de cette fonction a sollicité sa mutation. Le conseil juridique est aujourd'hui assuré par un agent du service urbanisme qui s'appuie sur les avocats de la commune. Elle constate la création d'un poste temps plein au service urbanisme, qui n'est pas un poste de juriste. Il y a donc un coût supplémentaire en charge de personnel plus le coût engendré par les charges d'externalisation. Elle souhaite connaître le budget consacré à l'externalisation, afin de comparer les dépenses.

Mme BELLANGER (responsable du service finances) répond que ce service était déjà externalisé auparavant car l'agent en charge de ce poste ne plaiderait pas. La municipalité a choisi de ne pas la remplacer et d'augmenter légèrement la prestation du cabinet d'avocat. Le service urbanisme étant le plus concerné par les contentieux, le recours à l'externalisation lui est directement imputé. Cela augmente les charges générales de fonctionnement et non pas de personnel. Un comparatif en termes de coût de fonctionnement sera transmis.

M. le Maire ajoute que l'agent occupant le poste au service urbanisme est capable de répondre aux contentieux, bien que son poste ne soit pas uniquement juridique. Mais s'il est nécessaire de plaider, la commune fait appel à un cabinet extérieur.

M. REMANDE s'étonne sur la phrase : « les projets de la commune de La Tronche seront directement impactés par le projet de la Rocade Nord ».

M. le Maire répond qu'il faut la comprendre au conditionnel. Si la Rocade se fait, il y aura un impact évident, de même si le projet est annulé, avec une « sanction » de la part du Conseil Général (déjà constaté avec des subventions non accordées en 2009 et problèmes de communication).

M. REMANDE remarque que le fonctionnement du Conseil Général est mis en cause.

M. le Maire répond que la commune a pu constater, depuis quelques mois que certaines subventions ne lui sont plus accordées. Mais peut-être s'agit-il d'une coïncidence malheureuse...

Budget investissements :

Les membres de l'opposition reprochent à la municipalité de ne pas engager de nouveaux projets, mais de terminer ceux amorcés par l'ancienne municipalité. Ils énumèrent les projets qu'ils ont menés et les comparent à l'action menée par la nouvelle municipalité.

Mme SANSON demande à quelles conditions et dans quel délai la propriété Darier va-t-elle être acquise puis vendue par la commune ?

M. le Maire répond que cela sera étudié en commission urbanisme. Il s'agira d'une opération blanche.

M. VERMOREL met en évidence les secteurs pour lesquels le budget a fortement augmenté. Les actions menées ne sont pas aussi visibles que d'autres opérations telles qu'une Zac, mais il était urgent et nécessaire d'intervenir dans ces secteurs. (Espaces verts, embellissement, réseaux souterrains, voiries, éclairages publics).

M. REMANDE a éprouvé de grandes difficultés à obtenir les informations qu'il souhaitait ainsi que pour la lecture de ce budget.

L'opposition fait 3 remarques :

-Difficultés d'accès à l'information :

Il est reproché à la majorité une pratique fragmentaire et hétérogène de la diffusion de l'information.

-Evolution des dépenses de fonctionnement :

L'évolution des charges de personnel sera de 1%, mais l'évolution des effectifs équivalents temps plein sera d'environ 5%. M. REMANDE détaille les points qui lui paraissent incohérents (baisse temps de travail entretien, alors que 2 classes ont été ouvertes, baisse du temps de travail pour le référent aux personnes âgées). L'opposition s'inquiète également du départ de certains cadres de la commune, ce qui risque de fragiliser les équipes en place.

-Présentation des recettes de fonctionnement et manière dont elles se retrouvent dans les projets de la commune :

Les ressources de la commune ont considérablement augmenté depuis 2009 (environ 50 000 € chaque année), notamment grâce aux actions de l'ancienne municipalité. La majorité a la chance de pouvoir utiliser ces nouvelles ressources et devrait avoir des objectifs plus ambitieux concernant des activités essentielles pour la commune (PLH, ...), au-delà des nouveaux projets. Mais on constate une dégradation régulière de l'excédent brut de fonctionnement (ces ressources sont absorbées par l'évolution des dépenses de fonctionnement). Les élus de l'opposition s'abstiendront ou voteront contre ce budget car ils constatent une dégradation de la qualité/quantité de l'utilisation des ressources de la commune.

Mme BOLZE répond au sujet de la diminution du temps de travail de l'agent chargé des personnes âgées. Elle ne comprend pas les attaques de l'opposition à ce sujet car les services aux personnes âgées et notamment le dynamisme du club brise des Neiges n'ont fait que s'améliorer (ouverture tous les après-midi, passage de 12 à 100 adhérents,...). L'opposition ne peut que le constater.

M. YTOURNEL votera ce budget car le budget de fonctionnement est à la baisse et le budget d'investissement est à la hausse. Il y a création de richesse, on peut s'en réjouir.

M. le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal a décidé à 22 voix pour et 7 voix contre (MM. REMANDE, DURAND, RETOUR, Mmes WOLF GALLIARD, SANSON, POUYET) :

-d'approuver le Budget primitif 2010 de la commune

-d'approuver les taux des taxes locales directes comme suit:

- Taxe d'habitation : 13.06 %

- Taxe foncier bâti : 26.84 %

- Taxe foncier non bâti : 73.61%

02) Budget annexe de l'eau : vote du PB 2010 :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** :

-d'approuver le Budget annexe 2010 de l'eau de la commune de La Tronche

-d'approuver l'augmentation de 1% de la surtaxe communale, fixée pour l'année 2010 à 0.505 € le m3.

03) Budget annexe ZAC de la Grande Tronche : vote du BP 2010 :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** :

- d'approuver le Budget primitif 2010 de la ZAC de la Grande Tronche
- d'approuver la reprise anticipée du résultat prévisionnel 2009

04) Autorisation de programme 2008/15 – crédits de paiements 2010 Carmel :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** d'approuver l'Autorisation de Programme 2008/15.

05) Autorisation de programme 2007/50 – crédit de paiement 2010 rénovation de la piscine :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** d'approuver l'Autorisation de Programme 2007/50.

06) Autorisation de programme n°2010/491 : aménagement d'un pôle technique :

Mme SANSON demande le planning de l'opération.

M. le Maire répond que les travaux débuteront probablement en septembre, pour une livraison entre avril et juin 2011.

M. le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** d'approuver l'Autorisation de Programme 2010/491.

07) Modification des statuts du S.I.E.R.G :

M. REMANDE demande l'ajout de 2 précisions à la fin de la délibération :

Compétence optionnelle n° 1 :

« Il est précisé que la commune conserve l'ensemble des compétences permettant l'exploitation des sources existantes et la recherche de ressources nouvelles ».

Compétence optionnelle n°2 :

« La commune exclut de déléguer la compétence optionnelle n° 2 ».

M. le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** :

- d'approuver la rédaction modifiée des statuts du SIERG
- d'approuver le retrait du SIERG de la commune de Proveyzieux.

08) Lancement des procédures de consultation marchés publics 2010 – mode de dévolution :

Le Conseil Municipal a décidé à **26 voix pour et une abstention (Mme SANSON)** :

- d'approuver la passation de ces marchés,
- d'autoriser la Maire à signer toute démarche nécessaire à ces consultations et notamment à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur Jean-Baptiste ROCH quitte la salle du Conseil Municipal. Il est considéré absent ainsi que Mme EMIN qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste ROCH. Mademoiselle Caroline ACCATINO est désignée secrétaire de séance.

09) Risques naturels – travaux du Gorget – plan de financement et demande de subventions :

Le Conseil Municipal a décidé à **P'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires (Conseil Général, DGE, Autofinancement).

URBANISME – ENVIRONNEMENT - TRAVAUX
--

Rapporteur : Monsieur Bernard GALLIZIA

10) Rapport d'activité Territoires 38 :

Reportée.

11) Convention d'assistance technique à la commune de La Tronche par le service RTM :

Le Conseil Municipal a décidé à **P'unanimité** de confier au service RTM, par convention, une mission d'assistance technique.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Mme Pascale LE MAROIS

12) Demande de subvention pour les actes d'Etat Civil par le Conseil Général de l'Isère :

Mme LE MAROIS précise que la part de la population tronchoise qui utilise le service état-civil ne représente que 2% de l'activité du service.

M. REMANDE demande s'il y a une évolution significative de l'indemnité (pour la gestion des actes d'état civil) versée par le Conseil Général, par rapport à l'année dernière.

Mme LE MAROIS répond que la somme unitaire est la même. Cependant, le nombre d'actes délivrés a augmenté, le total de la subvention est donc plus élevé.

Mme GALLIARD demande si la municipalité effectue des démarches afin d'obtenir un régime spécial pour La Tronche, au même titre que certaines communes touristiques.

M. GALLIZIA répond que le Maire est en attente d'un rendez-vous au Ministère de l'intérieur à ce sujet.

M. le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal a décidé à **P'unanimité** :

- de renouveler sa demande de se voir reconnaître cette charge particulière et de disposer d'une compensation correspondant à la réalité d'une charge nette « hors commune » aujourd'hui supportée par les contribuables Tronchois.
- d'adopter la délibération telle que proposée et demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du Conseil Général de l'Isère pour l'octroi d'une subvention au titre des dépenses d'Etat civil.

13) Création d'un poste responsable des Grands Projets :

Mme SANSON pense que le responsable du pôle aménagement n'avait pas les compétences pour traiter les grands projets et que cela ne faisait pas partie de son profil de poste. Elle demande que la délibération

soit modifiée.

M. GALLIZIA répond que le Responsable du pôle aménagement (qui gérait les grands projets) a été recruté à ce poste par l'ancienne municipalité. Il ne comprend donc pas les propos de Mme SANSON, qui soutient qu'il n'avait pas les compétences pour ce poste.

M. le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal a décidé à **23 voix pour, 2 abstentions (Mme GALLIARD, M. RETOUR) et 4 voix contre (M. REMANDE, WOLF, POUYET, SANSON) :**

- de modifier la délibération du 7 décembre 2009 créant un emploi d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, chargé de la direction du service urbanisme,
- de créer, en lieu et place du poste susvisé, un poste d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, chargé des Grands Projets.

Cet emploi pourra, en cas de besoin de service, être pourvu par un agent non titulaire pour une durée maximale de 3 ans. L'agent sera rémunéré sur l'échelle indiciaire afférente au grade d'ingénieur territorial.

Monsieur Jean-Baptiste ROCH réintègre le Conseil Municipal, il participe au vote. Il reprend ses fonctions de secrétaire de séance.

14) Projet transformation de poste suite à réussite d'un examen professionnel :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité :**

- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps complet (Catégorie C)
- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (Catégorie C)

QUESTIONS DIVERSES :

M. REMANDE demande s'il aura bientôt une réponse à son courrier concernant la salle Abbé Guillot.

M. le Maire répond que la réponse lui parviendra dans la semaine qui vient.

Mme POUYET demande si le bilan d'activité de la Métro sera bientôt présenté en Conseil Municipal.

M. le Maire acquiesce. Le rapport de la Cour Régional des Comptes qui concerne la Métro a été distribué aux élus à titre informatif car il n'a pas encore été présenté à la Métro.

M. REMANDE pense que le document en question pourrait servir de base de travail pour la participation de la commune au PLH (Plan Local de l'Habitat).

Mme SANSON a été interpellée par des tronchois au sujet du stationnement de véhicules sur les pistes cyclables. Il y a maintenant quatre policiers municipaux et il serait bien de faire une campagne de verbalisation sur les pistes cyclables.

M. le Maire invite le public à s'exprimer

RAS

M. le Maire lève la séance à 23h30.